



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Le vingt et un février deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 15 février 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX, Caroline RASTELLO, Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Sébastien DELACHAUME,
Monsieur Michel DUFOUR qui a donné pouvoir à Franck Grange,
Monsieur Patrick LATOUR qui a donné pouvoir à Hervé MURAZ-DULAURIER,
Madame Aline OLGATI qui a donné pouvoir à Elisabeth YVOZ,
Madame Véronique RASTELLO

Le quorum étant atteint (7 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h10.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

TRAVAUX ROUTE DES COMBES

Monsieur le Maire rappelle que des travaux vont être effectués sur la route des Combes suite aux intempéries de l'année dernière.

La société ALPES INGE a envoyé un devis de 12600 € HT.

Ce montant comprend :

- la visite du site,
- l'étude géotechnique du projet,
- la réalisation des plans et pièces graphiques, l'élaboration du dossier de consultation (DCE), la consultation des entreprises et l'analyse des offres, l'ordonnancement, le pilotage et le suivi des travaux, les essais de tractions de conformité et de contrôle.

Après échange, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.

AD'AP SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire explique les 2 devis reçus de Signaux Girod dans le cadre de l'AD'AP (signalisation pour les personnes handicapées) :

- 1^{er} devis de 4058.92 € TTC qui comprend :
 - les panneaux à mettre sur les bâtiments (Mairie, Ecole, Bibliothèque, Salle des Fêtes et Salle Polyvalente) en alu plat,
 - les panneaux à mettre sur les portes des pièces dans les bâtiments (panneau toilette homme, toilette femme, etc ...) en alu plat,
 - un panneau récapitulatif de tous les bâtiments avec un fléchage en alu plat à mettre au pied des escaliers,
 - la bande d'aide à l'orientation BAO.
- 2^{ème} devis à 765.04 € TTC qui comprend :
 - les panneaux à mettre sur les bâtiments (Mairie, Ecole, Bibliothèque, Salle des Fêtes et Salle Polyvalente) en email plat.

Après débat, étant donné que les 2 devis sont difficilement comparables, le Conseil Municipal décide de ne statuer et de redemander 1 devis plus lisible à la société Signaux Girod.

PLU THENESOL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Thénésol.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objections sur ce nouveau PLU.

BARRIERE SECURITE APRES LA MAIRIE

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal l'incident survenu le 25 janvier 2019 lors de la projection « LES NOUVELLES ECHAPEES BLANCHES » :

- un spectateur est passé devant la Mairie avec son véhicule et est descendu jusqu'en bas de la route.
- Arrivé en bas, il a essayé de reculer et s'est mis « en bascule » par rapport au talus,
- Monsieur le Maire a retiré les 2 potelets en bas de la route pour qu'il puisse ressortir sans encombre.

Pour éviter que cela se reproduise, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une barrière pour mettre au début de la route juste après la Mairie.

Après échange, il est décidé à l'unanimité d'acheter un potelet rabattable.

SUBVENTION SDES ET FNGIR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du président du SDES rappelant le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour le 3^{ème} trimestre 2018 s'élevant à 1037.36 €.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Préfet de la Savoie rappelant le montant de l'acompte provisionnel relatif au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour l'année 2019 s'élevant à 5239.00 €

ARRÊTE D'ALIGNEMENT DE Monsieur LACHENAL YVES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le conflit entre LACHENAL Yves et le consort REYDET. La parcelle de Monsieur LACHENAL Yves est enclavée. Il sollicite à la Commune un arrêté d'alignement sur la voie communale suivante : RUELLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE.

Après échange, il est décidé à l'unanimité d'accéder à la requête de Monsieur LACHENAL et le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour qu'il puisse prendre l'arrêté d'alignement.

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une question concernant la cantine a été posée au Conseil d'Ecole : « Si un enfant est inscrit à la cantine, peut-on récupérer son repas pour qu'il puisse manger à son domicile ? ».

Un débat s'installe. En effet, les conditions d'hygiène ne permettent pas au personnel chargé du restaurant scolaire de donner les repas sans que la chaîne du froid ne soit brisée.

Il est décidé à l'unanimité de modifier le règlement de la cantine et d'insérer les nouveaux articles suivants :

- **ARTICLE V**

5.1 Prix des repas :

Le tarif est fixé par le conseil municipal, au titre de l'année scolaire à venir, en fonction du prix du repas fourni par le traiteur et des frais de personnels. A défaut de délibération, les augmentations du prix facturés par le traiteur seront répercutées automatiquement sur le prix du repas.

5.2 Absences/Repas non consommés :

Pour des raisons de responsabilité et d'hygiène (barquette non individualisée), les repas des élèves ne pourront être consommés que sur place et au moment du service. Aucun repas des élèves non consommé ou inachevé ne sera remis par le personnel chargé du restaurant scolaire.

Tout repas non annulé dans les délais autorisés (mardi précédent la semaine concernée) sera dû.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION SOCIALE DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la prise de compétence « Social » par Arlysère, un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) a été créé. Afin de maintenir la proximité entre les micro territoires et les communes, il a été décidé, dans l'organisation du CIAS, de créer six commissions sociales de territoire qui porteront sur la Petite Enfance, L'Enfance, la Jeunesse et les Personnes Agées. Espace d'échanges et d'information, ces instances ont volonté de développer une communication, d'accompagner cette politique territoriale et de faire « un suivi » de l'action sociale pour que nos services et équipements répondent au mieux aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

L'une des commissions concerne Allondaz, Césarches, Marthod, Thénésol et Ugine. Pour représenter la Commune, il faut choisir 2 élus référents sensibilisés par ces sujets.

Il a été décidé que les 2 élus référents seraient :

- Monsieur Patrick LATOUR,
- Monsieur Xavier MOLLIEUX.

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bulletin municipal est finalisé.

Pour son impression, 2 devis ont été réalisés :

- Devis Borlet de 372 € TTC,
- Devis CIP de 576 € TTC.

Il est décidé à l'unanimité de prendre la société Borlet pour l'impression du bulletin municipal.

DEMANDE DE SABINE PANHELLEUX

Monsieur le Maire fait part du souhait de Sabine PANHELLEUX, la nouvelle secrétaire de mairie, de passer l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe qui se déroulera le 03 octobre prochain.

A l'unanimité, cette décision est approuvée.

Monsieur le Maire fait part du souhait de Sabine PANHELLEUX, d'assister à 5 formations dans l'année 2019, réalisées par AGATE, pour parfaire sa formation sur le poste de secrétaire de mairie.

Ce souhait est validé à l'unanimité.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place de la Participation Citoyenne doit préalablement commencé par une réunion publique pour informer l'ensemble de la population de la Commune. Monsieur Jérôme PIVIER, le gendarme référent de notre Commune, propose le jeudi 14 mars à 19 h 00.

Cette date est validée à l'unanimité et l'information est insérée dans le bulletin orange.

SUBVENTION A.C.C.A.

Monsieur le Maire fait part du courrier du président de l'association A.C.C.A. demandant une participation financière pour le fonctionnement de leur association. Les années précédentes, la somme versée était de 100 €.

SUBVENTION ECOLE : VOYAGE MAI 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a assisté au Conseil d'École le jeudi 14 février 2019. La directrice souhaite emmener ses 17 élèves en classe découverte sur le thème de la musique à Saint François Longchamp. Pour pouvoir organiser ce voyage, elle sollicite à la Commune une aide financière.

Après échange, il est décidé à l'unanimité de donner une subvention exceptionnelle de 50 € par élèves soit 850 € pour ce voyage.

Monsieur le Maire rappelle que la date légale pour voter le budget primitif est le 15 avril 2019. Il est décidé de faire une première réunion le samedi 02 mars 2019 pour la préparation du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 mars 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

